

## ABONNEMENT

Un an.....	18 fr.
Six mois.....	9 »
Trois mois.....	4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne..	» 20
Réclames, — ..	» 30
Faits divers, — ..	» 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance

SAUMUR, 12 MARS

## La question du Phoque

(Cont d'un arbitrage international)

La note est raide. Ne vous étonnez point à l'excès, cependant, de la salaison du chiffre. Pour une nation, pour des hommes, peut-être eût-on obtenu quelque réduction. Mais il s'agit, présentement, des phoques du détroit de Behring et, à l'époque actuelle, le phoque Behringien est hors de prix: il vaut trois fois le poids en or d'un fils d'Adam.

Notre Faune Française, particulièrement la Faune Parisienne, est, par chance, en tant que cétarés de la susdite espèce, mieux pourvue que les deux pays transactionnaires, la Grande-Bretagne et le Nouveau-Monde. Pour jouir de l'aspect des gracieux amphibiens objet du litige, nous n'avons pas besoin de pousser jusqu'aux Icebergs Groenlandais: il s'en rencontre d'indigènes, en quantité jugée suffisante par les zoologistes, autour des bassins du Luxembourg, sur les plages du Palais-Bourbon, jusque dans les parages du faubourg Saint-Honoré. Et, non seulement, à l'exemple de leurs congénères du pôle arctique, la plupart disent *papa* et *maman*; mais en outre, aucuns — affirme-t-on — « piquent le laïus et « dévident le jar » avec une parfois déplorable facilité. De plus, l'engorgement se produit en de certains instants sur le marché, à des périodes quaternaires déterminées par une loi et ces intéressants et aquatiques mammifères subissent une baisse qui les rend accessibles aux masses.

Vous avez, certainement, ouï parler des chasses et pêcheries de Behring très abondantes en « pinnipèdes » dont l'Angleterre et les Etats-Unis se disputent, avec acharnement, la capture et l'utilisation commerciale. Un tribunal arbitral a été nommé qui tint sa première séance le 23 mars 1893 et rendit la sentence souveraine le 13 août suivant. La semaine dernière, on connût le détail de la carte à payer. M. Carlisle, secrétaire d'Etat aux finances des Etats-Unis, vient de relever le total pour l'Amérique.

Il y avait trois arbitres étrangers aux puissances intéressées: un Français, M. de Courcel; un Italien, M. le marquis Visconti-Venosta; un Suédois, M. Gregers W. Graum.

Ces trois juges européens ont coûté à la région que baptisa Vespuce Améric, 11,966 dollars.

Misérable poignée de liards auprès des frais réclamés par le monde des arbitres, des avocats et des bureaucrates américains. M. John Harlow veut 65,000 francs. M. John Morgan un peu plus parce qu'il appartient à la Chambre haute, soit 66,868.25.

On paye chacun à l'avenant avec une munificence qui suscitait des jalousies dans notre basoche. Les avocats ont touché le joli denier de 606,980 francs.

Vous doutez? voici le décompte:

James C. Carter, premier avocat conseil.	150.000
E. J. Phelps, ancien ministre.....	155.000
Blodgett.....	63.490
Frédéric Coudert.....	77.675
Whibridge.....	42.500
Robert Lansing.....	29.240

Nous en passons des moindres pour arriver à l'agent général, M. Forster, qui touche 75,000 francs!!

La bureaucratie du tribunal s'était installée à Paris, au rez-de-chaussée de l'Hôtel Continental. Elle y absorba, rien qu'en salaires, 107,615. Ses frais de bureau montèrent à 43,245 dollars, soit 266,225 francs, dont le décompte est plein de saveur.

Frais de voyage.....	31.945
— de transport.....	7.820
— de photographies.....	13.145
— de papeterie, télégrammes.....	67.240
— d'imprimés.....	96.375

96,375 francs d'imprimés! Ce simple chiffre donne une haute idée de la bureaucratie américaine.

Les frais divers à l'hôtel — le verre d'eau pendant les discours — ont atteint 43,823 francs 60.

Si l'on totalise, ces sommes principales et d'autres secondaires, on arrive au nombre imposant « d'un million 122,571 francs » deux fois supérieur aux revenus que les Etats-Unis ont retirés de la pêcherie des phoques dans l'année 1893.

L'autre partie, la Grande-Bretagne, doit subir à peu près les mêmes frais. C'est donc près de deux millions et demi que cet arbitrage a coûté.

La réunion a duré 155 jours, et nécessité une soixantaine de séances. Soixante séances pour 2 millions et demi, c'est de la besogne un peu chère l'heure. « J'en suis... phoque », disait un personnage d'Hervé, et il ne faisait pas allusion à ce compte d'apothicaire Olympien...

Existe-t-il un moyen de prévenir le retour de telles orgies pécuniaires?

Parfaitement: un moyen d'une ascétique, que dis-je! d'une athlétique simplicité.

Dans « la sagesse des nations », au diction conciliant la garde des génisses et le libre exercice des métiers, s'engrène — en qualité de corollaire fatal — l'adage lyrique suivant:

A chacun ses phoques:  
Il n'y aura plus d'équivoques!

Méditez, ô peuples tentés par l'ambition, ne vous laissez jamais de méditer la profondeur et l'équité de cet aphorisme hyperboréen!

## Chambre des Députés

Séance du lundi 11 mars 1895

### Notre marine

M. Lockroy s'exprime ainsi:

Si nous avons de légitimes motifs d'inquiétude, nous avons aussi de sérieuses raisons d'avoir confiance. Nulle part, en Europe, on ne pourrait trouver un personnel de marins, d'ingénieurs aussi capables de dévouement, d'abnégation et d'héroïsme que le nôtre.

Le mal est dans une organisation vicieuse, dans les routines invétérées, dans le manque d'esprit d'initiative, dans le défaut de responsabilité, dans les rivalités des services, dans la dispersion de forces qui se combattent au lieu de converger et de se réunir, et dans les résistances d'une administration qui se croit sûre d'elle-même et qui proclame, en dépit des événements et des catastrophes, les heureux effets de son infailibilité.

La flotte anglaise comprend 192 navires, alors que la France n'en compte que 75.

Le tonnage des cuirassés anglais est deux fois supérieur à celui des Français.

L'Angleterre a 14 amiraux à la mer, la

France en a 12; mais elle en a en service à terre 7, contre 33 en France.

Quant aux services administratifs, on trouve 411 fonctionnaires en Angleterre contre chez nous 2,686.

Les navires et habillements comprennent en Angleterre 937 fonctionnaires, nous en avons 4,036.

Voilà pour le personnel. Les mêmes différences se retrouvent pour les constructions: le cuirassé *Centurion* revient en Angleterre à 12 millions. Le *Brennus*, d'une force équivalente, revient en France à 21 millions.

Jusqu'en 1886, l'administration française, sourde et aveugle, s'est obstinée à nous donner des bâtiments incapables de résister aux projectiles modernes.

Si la guerre éclatait tout à coup, nos escadres seraient obligées de se réfugier dans des ports neutres immobilisant des forces que réclamerait la patrie. Viennent des guerres comme celles du Dahomey ou de Madagascar, nous ne pouvons employer les canonnières qui sont dans nos ports; nous sommes obligés d'en commander à l'industrie privée.

La flotte française a quatre défauts: manque de vitesse, manque de charbon, exagération de la superstructure, surcharge des navires.

Enfin, nos navires sont surchargés. Certains de nos navires s'enfoncent dans l'eau de manière qu'une partie de la cuirasse, qui devrait être au-dessus de la ligne de flottaison, se trouve au-dessous.

L'orateur examine ensuite la composition de nos escadres au point de vue de la valeur des navires qui la composent.

Sur 6 navires qui forment l'escadre du Nord, par exemple, trois sont surchargés ou trop vieux; un autre est au bassin depuis 6 mois, inutilisé; deux seuls répondent aux exigences actuelles, et encore leur approvisionnement de charbon, leur artillerie sont insuffisants, et leurs chambres de chauffe sont intenables.

Sur les 9 cuirassés de la Méditerranée, au mois de décembre dernier, quatre seulement auraient pu prendre la mer en cas de guerre.

Les 300 millions qu'on va employer à la construction de nouveaux navires, ne seront-ils pas dépensés avec aussi peu de résultat, puisqu'on ne fera que reproduire les navires des types déjà existants. Ils auront les mêmes défauts.

M. de Kerjégu est d'accord avec M. Lockroy, qu'une réorganisation de notre administration centrale est nécessaire; l'organisation actuelle est trop compliquée.

M. Abel allègue que le personnel administratif des ports est insuffisamment au courant de sa spécialité; il faudrait, au lieu d'y mettre des docteurs ou des licenciés en droit, d'anciens officiers de marine; il y a, en outre, trop d'officiers et sous-officiers détachés à Paris.

Leur présence serait utile à leurs ports et la plupart pourraient être remplacés utilement et économiquement par de simples expéditionnaires.

D'autre part, le service de santé est complètement sacrifié; il faudrait rétablir les fonctions d'inspecteur général de ce service. Enfin, suivant l'orateur, le service des approvisionnements est défectueux.

Aujourd'hui, à 1 heure, séance publique.

## Les insulteurs de la France

Deux Juifs, habitant Oran, Judas Sebban et Jacob Saïaman, poursuivis pour avoir proféré de grossières insultes contre la France, ont comparu devant le juge de paix de cette ville.

Voici le jugement et ses principaux considérants:

« Attendu qu'un procès-verbal de contravention a été dressé pour tapage injurieux contre Judas Sebban et Jacob Saïaman;

» Qu'il résulte de l'enquête que, le 2 février dernier, au cours d'une altercation qu'ils avaient provoquée, les prévenus ont traité M. le docteur Pagès de: *sale Français* et ont dit, en parlant de Dreyfus: *Dreyfus a bien fait de faire ce qu'il a fait et, depuis Napoléon I<sup>er</sup> jusqu'à ce jour, ceux qui ont gouverné la France sont plus traîtres et plus voleurs que lui*;

» Que c'est une injure mortelle pour des Français que d'entendre glorifier un traître comme l'était Dreyfus et comparer à ce misérable tous ceux qui, depuis un siècle, ont présidé aux destinées de notre pays;

» Que, d'autre part, pour tous ceux qui ont le culte de la patrie, l'expression de « sale Français » est un véritable blasphème;

» Par ces motifs, et par application de l'article 179, paragraphe 8, et de l'article 480, paragraphe 5 du Code pénal, Sebban et Saïaman sont condamnés chacun à 15 francs d'amende, cinq jours de prison et aux dépens.»

## INFORMATIONS

### Privilege des bouilleurs de cru

Le groupe viticole a décidé de s'opposer à la jonction de la question des bouilleurs de cru à la loi de finances, afin que cette question reste entière pour la réforme des boissons.

Dans le cas où la Chambre en déciderait autrement, le groupe engagerait toute la réforme des boissons par voie d'amendement.

Le bureau en confèrera, demain, avec M. le président du conseil.

### Les deux nouveaux régiments de cavalerie

La création de deux nouveaux régiments de cavalerie est ajournée à l'an prochain; le ministre de la guerre n'a pas voulu suivre les errements de ses prédécesseurs qui avaient formé des régiments en prélevant des escadrons dans d'autres régiments existants; il veut attendre, pour compléter nos divisions de cavalerie, que les ressources du recrutement et de nos remontes lui permettent de le faire sans affaiblir l'effectif, en hommes et en chevaux, des régiments actuels.

### L'assistance par le travail

Les préfets sont invités à retenir l'attention des conseils généraux, à la session prochaine de Pâques, sur un projet général de création dans chaque département d'une Société d'assistance par le travail, à l'exemple des œuvres de ce genre qui fonctionnent à Paris.

Ces sociétés s'occuperaient avant tout, à l'aide d'abord de subventions départementales et ministérielles, des ouvriers nécessiteux. Leur action s'étendrait ensuite aux libérés de prisons et aux mineurs de seize ans dont la conduite aurait attiré l'intervention judiciaire, mais qui seraient néanmoins jugés dignes d'intérêt.

Les cotisations particulières seront admises et centralisées par les soins d'une commission officielle.

#### Mort d'un garde d'artillerie

M. Grand, garde d'artillerie attaché à l'École spéciale militaire, monté à cheval au manège dans une reprise d'officiers non montés, a été désarçonné en sautant un obstacle. Dans sa chute, la tête a porté contre le mur. Une méningite s'est déclarée et il est mort à l'infirmerie de l'École sans avoir repris connaissance.

#### Déraillement

On télégraphie de Lyon :

« Un déraillement s'est produit sur la ligne Belleville-Beaujeu à la suite d'un éboulement de terrain qui a couvert la voie sur une dizaine de mètres de longueur. La locomotive et le fourgon à bagages sont sortis des rails.

» Le convoi allait se jeter dans la rivière l'Ardière, sans le sang-froid du mécanicien, qui a pu, heureusement, serrer les freins. La machine a versé sur le talus. Seul, M. Bausère, chef de train, a reçu des contusions d'ailleurs très légères. »

#### Les Épidémies

Nous lisons dans le *Figaro* cet entrefilet qui donne une fois de plus raison à M. de Grandmaison :

« Après le 27<sup>e</sup> de ligne, si rudement éprouvé à Dijon, il y a quelques jours, le 435<sup>e</sup>, en garnison à Angers, paie le tribut à son tour à une épidémie de grippe infectieuse.

» A Melun, c'est la fièvre typhoïde qui, dans le légendaire quartier Augereau, décime nos malheureux dragons.

» A qui incombe la responsabilité de ces épidémies ? Essaiera-t-on, cette fois encore, de la faire retomber sur l'officier de troupe ?

» La mort du lieutenant-colonel Azan, du 27<sup>e</sup>, qui a contracté la terrible maladie au chevet de ses soldats malades, ne proteste-t-elle point contre les récits malveillants récemment faits contre nos officiers ?

» La vérité, c'est que, dans nos régiments, officiers et soldats partagent les mêmes fatigues, les mêmes dangers, et que c'est à l'administration de la guerre qu'incombe, ainsi qu'aux municipalités intéressées, toute la responsabilité des décès que nous avons à déplorer chaque année à la même époque. »

#### REVUE HEBDOMADAIRE

40 mars 1893.

Le marché continue à être orienté vers la hausse et il ne peut guère en être autrement avec l'abondance des capitaux auxquels font complètement défaut de nouveaux débouchés.

Toutes les bonnes valeurs, surtout celles qui ne sont pas convertissables, sont forcément appelées à des plus-values.

C'est sur ces titres que l'on peut parer à la diminution constante du taux de l'intérêt.

Nos rentes, malgré le rendement peu favorable des impôts pour le mois de février, ont suivi de loin la hausse des grandes valeurs.

Le 3 0/0 est à 103.75.

Le Crédit Foncier est à 907.50 ; on parle d'un emprunt en 2 1/2 0/0. Les obligations foncières et communales sont fermes.

Le Crédit Lyonnais est à 840. On dit que les résultats de l'exercice 1894 sont très brillants. C'est du reste ce mois-ci qu'on sera fixé.

La Société Générale, dont les affaires se développent tous les jours, ne tardera pas à dépasser le pair. Le dividende paraît devoir être fixé à 42.50.

Le Comptoir national d'Escompte est bien tenu à 575.

Nos grands chemins manifestent de bonnes tenances et doivent logiquement reprendre les cours qu'ils avaient avant qu'on ne mit en question la durée de la garantie.

Le Suez reste toujours la valeur favorite du marché et avec raison ; le cours de 3.300 a été largement dépassé ; on cote 3.360.

L'Italien s'est rapproché du cours de 89.

L'Extérieure, après un temps d'arrêt, a repris sa marche en avant : on cote 78 1/2. Il y a déjà longtemps que nous avons attiré l'attention sur ce fonds.

Les fonds ottomans sont en grande faveur. On peut compter sur une augmentation du coupon dans un avenir peu éloigné.

Les fonds russes sont fermes, surtout les non convertissables.

En Banque, l'action de la Monte Rosa Gold s'est avancée à 198.75. C'est une hausse sensible depuis l'introduction de cette valeur sur le marché.

L'École Saint-Paul, qui met en vente en ce moment des actions au pair, c'est-à-dire de 500, a depuis sa fondation pris un grand développement.

L'action de cent francs des grandes fabriques de papier de Paris est demandée à 402.75.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

#### Bulletin Météorologique du 12 Mars

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	9°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	7°
Midi,	748 m/m	au-dessus	14°
Hausse,	» m/m		
Baisse,	» m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	3°

#### NOS PROCÈS

Nous avons fait opposition au jugement rendu par défaut, à la requête de M. Francq, le 26 janvier dernier.

D'autre part, la « Compagnie française des Voies ferrées économiques » ayant cru s'apercevoir que nous l'avions diffamée, nous a assignés en 20,000 francs de dommages-intérêts.

Ces deux affaires ayant été appelées vendredi

dernier, les plaidoieries ont été fixées à vendredi prochain 15 courant.

L'audience sera longue.

#### Courses et Carrousel de Saumur

Les courses de Saumur sont fixées, pour 1893, aux dimanche 4 et mardi 6 août.

Le grand carrousel de l'École de cavalerie aura lieu le lundi 5.

#### Incendie à l'usine Mayaud

Un incendie s'est déclaré hier, vers 3 heures, dans un bâtiment dépendant de l'usine de MM. Mayaud, mais séparé par la rue de Fenet. Ce bâtiment, qui sert de magasin aux objets fabriqués prêts à être expédiés, est contigu aux bureaux et renferme un séchoir. Le tout est couvert de faux greniers pleins de mauvais fourrages qui servent à l'emballage des marchandises.

C'est dans l'une de ces mansardes que le feu a pris naissance. Comment ? On ne le sait pas. Des ouvriers de M. Bordereau, couvreur, qui travaillaient sur une toiture voisine, ont senti tout à coup une odeur de brûlé et en une seconde se sont vus entourés d'une fumée épaisse.

Ils ont tout de suite donné l'alarme et organisé les premiers secours. Immédiatement, tout le personnel de l'usine, employés de bureau et ouvriers, hommes et femmes, ont formé deux chaînes, en attendant les pompes de la ville : l'une de la Loire au bâtiment incendié, l'autre d'une prise d'eau de l'usine au même bâtiment.

Bientôt, une première pompe arriva. Mise aussitôt en batterie dans la cour des magasins, elle attaqua, de face, le feu qu'une seconde pompe combattait par derrière, rue de Fenet, et qui fut maîtrisé après une heure de travail.

Le grenier incendié fut complètement vidé de ses décombres inondés, pendant que l'on déménageait, des appartements du dessus, les marchandises que l'eau, filtrant à travers les plafonds, aurait pu détériorer.

Tout le monde a fait son devoir : couvreurs, ouvriers et ouvrières de l'usine.

Plusieurs jeunes filles, dont nous taisons les noms pour respecter leur modestie, ont dirigé les déménagements avec un grand courage et un grand soin.

Tous les pompiers étaient à leur poste avec leurs chefs. Nous avons aperçu, sur le théâtre du sinistre, plusieurs autorités : M. le Président du Tribunal civil, M. Piéron, adjoint, M. le Substitut, M. le Curé de Saint-Pierre faisant la chaîne rue de Fenet, le R. P. Lallemand, etc., etc.

Les dégâts, qui intéressent principalement la toiture, n'excèdent pas 500 fr. Il n'y a pas eu d'accident de personne.

M. Louis Mayaud nous prie d'exprimer, à tous ceux qui sont venus porter aide et secours pour combattre l'incendie, sa parfaite reconnaissance. Vivement touché de leur empressement, et ne pouvant témoigner à chacun en particulier sa gratitude, il emprunte la publicité de notre journal pour adresser à tous ses bien sincères remerciements.

#### Chemin de fer de Cholet à Saumur

Le jury d'expropriation chargé d'estimer la valeur des terrains à exproprier pour l'établissement de la ligne de Saumur à Cholet, dans les communes de Douces, Cizay, Doué, les Verchers, Courday-Macouard, vient d'être désigné par la Cour d'appel d'Angers.

Il est composé de la façon suivante :

**Jurés titulaires :** M. Guionis, maire du Thourel ; M. Chauviné, maire de Grezillé ; M. de Dreux-Brézé, propriétaire à Brézé ; M. Joubert, ancien contrôleur des contributions, au Thourel ; M. Milon, adjoint au maire, à Chacé ; M. Mahé, expert à Allonnes ; M. Chalet, maire de Coron ; M. Chaboisseau, adjoint au maire de Tigné ; M. Galbrun, maire de Gennes ; M. Beaurepaire, propriétaire à Cléré ; M. Humeau, maire de Cléré ; M. Godicheau, propriétaire à Passavant ; M. Mabile, propriétaire à Coron ; M. Albert, adjoint au maire du Puy-Notre-Dame ; M. Varé, propriétaire à Brain-sur-Allonnes ; M. Rouleau, ancien notaire à Fontevrauld.

**Jurés suppléants :** M. Retiveau-Legnay, propriétaire à Saumur ; M. Fouché, propriétaire à Saumur ; M. Chatenay, horticulteur à Doué ; M. Baudriller, propriétaire à Gennes.

#### L'AVENIR DU PROLÉTARIAT

Une jeune Société de retraites pour la vieillesse, *l'Avenir du Prolétariat* (siège social, 37, rue de l'Université, à Paris), à peu près inconnue à Saumur où elle ne compte encore que quelques membres, a donné, récemment, une preuve manifeste de sa sollicitude pour ses adhérents.

M<sup>me</sup> C..., de Saumur, ne faisant partie de la Société que depuis dix mois, vient d'obtenir un secours de 50 francs.

Depuis sa fondation (28 mai 1893), la Société compte aujourd'hui 5,000 membres.

Demander les statuts au siège social.

#### Nécrologie

Le comte Elie de Noailles, sous-lieutenant à l'École de cavalerie, vient de perdre son père, le duc de Noailles, membre de l'Académie Française, un de nos écrivains les plus distingués.

Nous apprenons avec beaucoup de regret la mort de M. Edouard Suisse de Sainte-Claire, secrétaire d'ambassade à Berlin.

## AU MOULIN

A l'entrée de la cour, débouchent épanouis, triplant les enjambées, M. et M<sup>me</sup> Morel : l'homme, en veste de bourras olive à collet haut, boutons de corne, taille et pans courts, en gilet de châlis ventre de biche semé de petits coquelicots, pantalon de drap beige à pont, les mollets serrés dans la guêtre de cuir, le chapeau rond du morvandiau. M<sup>me</sup> Morel, coiffée du calot plaquant de grosso mousseline à la mode au canton de Lormes, revêt le tablier de stoff pain d'épice à bavette, le corsage de mérinos noir, la jupe de même étoffe — bordée d'un galon de velours — aux plis nombreux massés sur les hanches, la colerette empesée, et chausse des bas de laine blanche sous l'escarpin bouclé d'acier. Tous deux transportent avec effort une malle antique cloutée de cuivre et garnie, sur le couvercle, d'une peau de cochon nantie de ses soies. Tranquille, suivi de Claude, bondit vers eux,

les arrête, les étirent cent fois en silence, étouffé de bonheur. Claude tire sa casquette, esquisse du pied des révérences sans fin et jabote des hommages de son cru. Puis, ils gagnent l'escalier, Baptiste tenant dans ses mains les mains des « vieux », Claude emboitant le pas, la malle sur l'épaule. La meunière dévale les marches et ce sont des bonjours, des questions réciproques sur la santé, des serremments de doigts et des accolades innombrables. A ce tapage cordial, Blanchette, Simoune, les garçons lâchent l'ouvrage et accourent saluer les arrivants. Magnétisées par cet irrésistible courant d'effusion, Andrée et M<sup>lle</sup> O'Connor descendent de leur chambre et présentent leurs compliments. Les souhaits de bienvenue épuisés, M. et M<sup>me</sup> Morel pénètrent dans la cuisine où les attend un de ces diners que sait mitonner Pé-rine dans ses bonnes lunes. Je vous laisse à penser les prévenances de l'hôtesse, les apostrophes et les répliques se choquant dans l'air ; Baptiste et Claude suspendus aux lèvres du père Morel ; la vieille mère et M<sup>me</sup> Boyer en-greuant une intarissable bavette ménagère ; M<sup>lle</sup> de Nesves et l'institutrice ouvrant à double battant leurs oreilles ; les domestiques oubliant de contentement le boire et le manger. Cette

bombance de Sardanapale ingérée, M. et M<sup>me</sup> Morel sollicitent la permission d'assister à la veulange, la culture de la vigne étant inconnue dans leur pays, et s'enquière du chemin. M<sup>lle</sup> Andrée postule la faveur d'accompagner les « parents ». M<sup>me</sup> Boyer la prie et prie miss Clair de l'aider au grand couvert du soir. L'Irlandaise accède ; mais l'héritière des de Nesves fait une moue diabolique, cogne du talon, rabâche des « je veux y aller, na ! » s'insurge si violemment que Nourrice impatientée lui applique un « veux-tu cesser ? » gros d'un tel orage que la récalcitrante limite immédiatement ses maussaderies. Afin de rassénérer l'atmosphère, M<sup>lle</sup> O'Connor relègue Andrée avec sa poupée au verger jusqu'à l'achèvement des préparatifs.

Profitant de l'absence du père et de la mère pour donner le dernier coup d'œil au mécanisme de l'usine, son domaine particulier, Baptiste se replie dans la chambre du moulin. Claude retourne explorer en suprême ressort les granges, les écuries et la cave. M<sup>me</sup> Boyer et miss Clair déplient, comptent les serviettes, agencent les tables, tendent la grande nappe, disposent les assiettes, assortissent le dessert

de saison. Ces préliminaires opérés, l'institutrice monte chez elle apprêter sa toilette de gala. La meunière aperçoit tout à coup M<sup>lle</sup> Andrée embarrassée, tortueuse, qui, les mains cachées derrière le dos, se faufile prestement vers l'escalier de sa chambre.

— Où vas-tu ? fait Pé-rine intriguée de cette attitude furtive.

— Rejoindre miss Clair.

— Pourquoi ?

— Pour... rien.

— Que caches-tu derrière toi ?

— Rien.

— Montre tes mains.

Toute déconflite, exhibant sa poupée habillée à neuf d'une soie jaune épaisse et luisante, M<sup>lle</sup> de Nesves rétrograde vers la grande table pour s'y retrancher en cas d'offensive.

— Où as-tu pris la soie de cette robe ?

— On... me l'a donnée.

— Qui ?

L'enfant ne répond pas.

— Tu mens, effrontée. D'où vient la soie ? Ah ! pendard ! se dolente Nourrice, subitement éclairée sur la provenance de l'atour clandestin. Tu as coupé l'un des blutoirs. Tu ne sais pas quel tort tu me causes. La fournée

M. E. Suisse de Sainte-Claire était le frère du baron Léon Suisse de Sainte-Claire, officier aux chasseurs à pied, en garnison à Lunéville, et le neveu de M. Gnilbault-Bellanger, propriétaire à Savennières, ancien adjoint au maire d'Angers après la guerre de 1870.

#### Echenillage

Le Préfet de Maine-et-Loire, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, arrêté :

Les propriétaires, fermiers et autres personnes faisant valoir leurs propres héritages ou ceux d'autrui, échenilleront ou feront écheniller, avant le 20 mars prochain, les arbres, haies, buissons, etc., plantés sur les terrains qu'ils exploitent. Toutefois, dans les bois et forêts, ces mesures ne sont applicables qu'à une lisière de trente mètres (art. 2 de la loi du 24 décembre 1888).

Les bourses ou toiles seront brûlées loin des habitations et de tout amas de matières inflammables.

Du 20 au 30 mars prochain, MM. les Maires ou leurs adjoints procéderont à la visite prescrite par l'art. 2 de la loi du 24 décembre 1888, accompagnés des gardes-champêtres.

Des procès-verbaux seront dressés contre les contrevenants par MM. les Maires, les gardes-champêtres et la gendarmerie. Ces procès-verbaux, dûment affirmés, seront transmis au juge de paix du canton.

#### ANGERS

##### Distinction honorifique

M. le chef de gare Saint-Laud a remis à M. Oger Jean, contrôleur à ladite gare, la médaille d'honneur que M. le ministre lui a accordé pour ses différents actes de courage.

Cette distinction honorifique ne pouvait être mieux décernée.

M. Oger, qui est depuis 1865 employé à la Compagnie d'Orléans, a sauvé à plusieurs reprises différentes personnes qui étaient sur le point d'être écrasées par un train, et notamment le 29 juillet dernier.

Ce jour-là, un employé des postes, trainant un chariot, allait être tamponné par un train express, lorsque M. Oger le saisit et, au risque d'être écrasé lui aussi, le poussa sur le côté de la voie.

M. le Préfet et M. le docteur Guignard, maire d'Angers, ont adressé à ce courageux citoyen des félicitations justement méritées. Aussi nous nous associons à eux de tout cœur et à M. le chef de gare pour féliciter M. Oger qui, nous en sommes certains, ne peut tarder d'obtenir une autre médaille pour les 30 années de bons services qu'il vient de passer à la Compagnie d'Orléans.

\* \*

est entièrement perdue. Donne ta poupée.

— Non ! émet résolument Andrée, croyant sa citadelle imprenable.

— Obéis, ou je t'administre le fouet. Ta poupée !

— Non ! réitère avec aplomb la fillette, bravant ouvertement Man' nou.

— Attends ! Je vais te dompter, moi !

Périne tourne la table pour atteindre l'enfant qui prend la place abandonnée par la meunière.

La poursuite continue au milieu des imprécations de M<sup>me</sup> Boyer essouffée et des refus de plus en plus insolents d'Andrée. Périne étend la main, saisit la rebelle....

Un cri épouvantable retentit, suivi de cet appel étouffé par la douleur : « A moi ! au secours ! »

— Qu'y a-t-il, seigneur ! halète Nourrice pétrifiée. Ce cri, d'où vient-il ?

— D'ici, Man' nou, de la chambre du moulin... c'est Baptiste... Oh ! j'ai peur ! sanglote Andrée.

— Baptiste, mon Dieu ! Il lui arrive malheur !... Appelle tout le monde, ma chérie. Au secours, tous ! Baptiste... attendez... je viens.

(A suivre.)

A. M.

#### Touchante marque de sympathie

Dimanche, à 2 heures 1/2, une nombreuse assistance, comprenant les principales notabilités de la ville d'Angers et du département, était réunie dans les salons de la Préfecture, pour offrir à M. H. Ligier, préfet de Maine-et-Loire, un affectueux témoignage de la haute estime et de la vive affection de ses administrés.

Une souscription, ayant un caractère tout intime, avait été préalablement organisée.

Deux magnifiques objets d'art, accompagnés d'un livre contenant la liste des souscripteurs et richement orné de motifs d'une exécution hautement artistique, ont été offerts à M. le Préfet.

Avant-hier, parmi les nombreux souscripteurs, un certain nombre, ne pouvant venir à Angers, s'étaient fait excuser; ce sont :

MM. Coudreuse, député; de Grandmaison, député; Méffray; Abellard; Frény; D<sup>r</sup> Bury; Bodin; Moriceau-Delaunay; Bichon; Rigolage; Blanchet; Béclet.

Au nom de tous, M. Guignard, député et maire d'Angers, après avoir donné lecture des excuses parvenues, a prononcé un charmant discours dans lequel il a supprimé le titre officiel de M. le Préfet pour l'appeler « Mon cher ami ».

Trop ému pour remercier, M. le Préfet n'a pu que serrer avec effusion les mains qui lui étaient tendues. C'était bien là, comme l'a dit justement le D<sup>r</sup> Guignard, la meilleure et la plus expressive des réponses.

On ne s'est séparé que fort tard, après avoir échangé, à maintes reprises, les marques les plus sincères de la plus vive et de la plus cordiale sympathie.

#### CHOLET

##### Un exemple à suivre

M. le docteur Léon Pissot, maire de Cholet, a fait publier l'avis suivant :

« Considérant que cette année, l'une des plus grandes causes de malpropreté de la ville pendant la neige, a été le mélange à celle-ci des ordures ménagères et détritus de toutes sortes fait par les habitants malgré les règlements de police,

» Le Maire, dans l'intérêt de la santé publique,

» Prescrit qu'à l'avenir les habitants conserveront, en temps de neige seulement, les ordures dans des boîtes, seaux ou récipients quelconques, et ne les déposeront plus directement sur le sol.

» Ces récipients seront vidés dans les tombereaux au moment de leur passage, signalé par une forte sonnette fixée à ces tombereaux. »

##### La médaille coloniale

Enfin ! le général Zurlinden a pris le taureau par les cornes et demandé un crédit pour en finir avec cette question de médaille coloniale.

A l'heure actuelle il y a plus de cent cinquante mille réclamations d'anciens soldats auxquelles on ne pouvait faire droit faute d'argent.

A la Légion d'honneur, trente mille brevets seulement ont été timbrés sur deux cent mille à délivrer.

#### Concours hippique de l'Ouest

A NANTES

Le Concours a fermé ses portes, après deux journées fort intéressantes, et qui n'ont point été sans quelques émotions.

C'est ainsi que samedi, dans l'*Omnium*, il n'y a pas eu moins de trois chutes : M. Georges Albaret, montant *Darling III*, est tombé à la haie, du côté du jury ; M. de la Jousselandière, montant *Fringant*, a été également désarçonné au dernier obstacle ; enfin, M. de la Hamelinaye a culbuté avec *Gavroche*, en sautant le mur qui était au bas du cours ; le cheval a roulé sur le cavalier qui est resté un instant inanimé ; l'émotion a été très vive. Finalement, l'inépuisable cavalier en a été quitte pour quelques contusions si légères que dimanche, dans le Prix de la Coupe, il a monté plusieurs chevaux et a même failli remporter la Coupe, puisqu'il est classé second.

Le succès de samedi a été pour M. Siméon qui s'est adjugé les deux premiers prix avec ses deux chevaux qui, en outre, montant à l'improvisite *Houlette*, en remplacement de M. de la Hamelinaye, a obtenu le 4<sup>e</sup> prix

M. Siméon a été également, avec *Darling II*, le gagnant de la *Coupe*.

Dans l'*Omnium*, le parcours comprenait 19 obstacles à franchir dont plusieurs étaient une innovation à Nantes : le tronç d'arbre, le parc à mouton — quadrilatère de barrières à claire-voie — ainsi que la haie dite *boule-finch*, placée derrière la rivière.

##### Journée du dimanche 10 mars

PRIX DE CLÔTURES. — 1<sup>er</sup>, *Voleur*, à M. Sompro, lieutenant de gendarmerie, monté par M. de Sèze, lieutenant au 13<sup>e</sup> hussards ; 2, *Claymore*, à M. de Gaalon, lieutenant au 25<sup>e</sup> dragons ; 3, *Sarcelle*, à M. Mascarel, lieutenant au 24<sup>e</sup> dragons ; 4, *Californie*, à M. Strasser, capitaine d'état-major, montée par M. de la Hamelinaye.

LA COUPE a été gagnée par *Darling II*, à M. Siméon ; classés, *Porthos*, à M. Perrier, montée par M. de la Hamelinaye ; *Darling III*, à M. Albaret ; *Sertic*, au comte Gualès de Mézaubran ; *Palefrenier*, au comte de la Falaise, et *Fringant*, à M. Phelippes-Baulieux.

#### NANTES

La Société nantaise des anciens militaires de l'infanterie de marine offrait avant-hier un vin d'honneur aux soldats du 11<sup>e</sup> corps d'armée qui partent pour Madagascar.

Cette fête a eu lieu dans la grande salle du palais de la Bourse, à Nantes ; elle était présidée par M. Riou, maire de la ville, ayant à ses côtés le général Vosseur, commandant en chef du 11<sup>e</sup> corps d'armée ; M. Cleistie, préfet de la Loire-Inférieure ; le général de division Raynal de Tissonnière, l'intendant militaire de Kervanoël et de nombreux officiers d'état-major.

La musique 65<sup>e</sup> régiment a joué la *Marseillaise*, l'*Hymne russe* et le *Chant du départ*.

##### Un vol de 5.400 francs

Avant-hier soir, vers 8 heures 3/4, M. Jacques de Vezins, propriétaire au château de la Papinière, commune de Cossé (Maine-et-Loire), entra à l'Elysée-Graslin, à Nantes.

Un individu sortit en ce moment en le bousculant un peu fort.

Quelques instants après, M. de Vezins s'apercevait que son portefeuille, qui contenait trois billets de 1,000 francs et vingt-quatre billets de banque de 100 francs, avait disparu.

Le voleur était évidemment l'individu qui l'avait bousculé et dont voici le signalement :

Taille ordinaire, âgé de 25 à 30 ans, vêtu d'un paletot marron, tenait un petit chapeau à la main et portait un pardessus sur le bras, visage clair et petite moustache blonde.

M. de Vezins a remarqué également que cet homme était accompagné de trois autres qui barraient le passage au plaignant.

La bande doit être loin maintenant

##### Le mois de février

Il résulte des observations comparatives faites par M. Renouf et communiquées par M. Mascart à l'Académie des sciences, qu'il faut remonter à plus d'un siècle pour retrouver un mois de février aussi rigoureux que celui que nous venons de traverser. Caractérisé par un froid continu, le mois écoulé présentait, au parc Saint-Maur, une température moyenne de 4, 3 degrés au-dessous de zéro. Pareil fait ne s'était pas vu depuis l'année 1750, où Réau-

mur avait enregistré, d'après les observations thermométriques prises dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre, une température moyenne de 3 à 4 degrés. La concordance paraîtra complète, si l'on fait entrer en compte l'écart de température qui existait *extra et intra muros*.

#### État Civil de Saumur

##### NAISSANCES

Le 11 mars. — Adrien-Pierre Loiseau, à l'Hospice ; — Marie-Josèphe Coulon, quai de Limoges, 65.

##### MARIAGES

Le 11 mars. — François-Léon Deynat, bijoutier, à Saumur, a épousé Marie-Anastasie Maupuy, sans profession, à Amboise ; — Henri Renou, journalier (veuf), a épousé Marie-Françoise Bertin, ménagère, tous deux à Saumur ; — Gustave Lavoute, doreur sur bois, a épousé Victorine-Augustine Lautreidou, couturière, tous deux à Saumur.

##### DÉCÈS

Le 11 mars. — Elisa-Sophie-Marie Beugnet, épouse de Frédéric Bontemps, 31 ans, rue Verte.

#### AVIS MORTUAIRE

Les amis et connaissances de la famille Bontemps qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation aux convoi et enterrement de

##### M<sup>me</sup> Frédéric BONTEMPS

sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les obsèques auront lieu demain mercredi 13 mars, à 10 heures, en l'église de Nantilly.

Le deuil se réunira à la maison mortuaire, rue Verte.

#### LE PHÉNIX

La Compagnie Française du PHÉNIX, Société anonyme d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie humaine, au capital social de 4,000,000 de francs, a l'honneur d'informer ses nombreux assurés que par décision du Conseil d'Administration en date du 7 mars 1895, M. HOUDET, ALFRED, a été nommé, en remplacement de M. CESBRON, agent général de ladite Compagnie pour la représenter dans l'arrondissement de Saumur.

Le Bureau de l'Agence est transféré, 50, rue de Poitiers.

#### AVIS

M. PASQUIER, Propriétaire au Clos-Bonnet,

Préviens le public qu'il a une certaine quantité de VIN EN BOUTEILLES (environ 2,000) des années 1890 et 1893, et qu'il désire les vendre à l'amiable, au détail, depuis 10 bouteilles.

M. PASQUIER se trouvera à sa Cave, tous les jours, à partir de jeudi 14 courant, de midi à cinq heures, jusqu'à dimanche 17.

Vente au comptant, sans escompte.

#### BOURSE DE PARIS

Du 11 Mars 1895

3 0/0 . . . . .	103 60
3 0/0 amortissable . . . . .	101 70
3 1/2 . . . . .	107 90

Le Gérant, L. DELAUNAY

Ne demandez chez votre Epicier que du



# TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Exiger la Marque de Fabrique déposée.

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles. Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

Faillite Chemineau

Par ordre de M. le Juge-commissaire, les créanciers de la faillite de Chemineau, maître d'hôtel à Doué, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, sont invités à se présenter, le mercredi 27 mars 1895, à 10 heures du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le Greffier, MORON.

Etude de M<sup>e</sup> BARON, avoué à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 13.

D'un exploit du ministère de M<sup>e</sup> Guillot, huissier à Vibiers, en date du 9 mars 1895, enregistré.

Il appert :

Que M<sup>me</sup> Louise Tellier, épouse de M. Jacques Baumard, cultivateur, avec lequel elle demeure au Beau-Chêne, commune du Voide,

Ladite dame admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 30 janvier 1895,

A formé contre ledit sieur Jacques Baumard, son mari, cultivateur, demeurant au Beau-Chêne, commune du Voide, une demande en séparation de biens,

Et que M<sup>e</sup> BARON, avoué près le Tribunal civil de Saumur, a été constitué pour elle sur ladite demande.

Pour extrait,

G. BARON.

Pêche de l'Étang de Marson

La pêche de l'Étang de Marson aura lieu du 18 au 24 mars. La vente du poisson se fera le dimanche 24 mars et jours suivants.

S'adresser à M. ARNOU, pêcheur, qui se trouvera sur les lieux.

BUREAU DE PLACEMENT

M<sup>me</sup> SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur, Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

Vient de paraître Aujourd'hui — Demain

Etude financière sur la situation actuelle et sur l'avenir réservé aux capitalistes,

PAR M. MAURICE DE LAVIGERIE, Chevalier de la Légion d'honneur.

Envoi franco contre 60 centimes. — S'adresser à ANDOUARD, imprimeur, 30, rue de Provence, à Paris.

GUÉRISON Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lèpre, etc., etc. MEME DES Plaies et Ulcères variqueux dits incurables. Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible. M. LENOIR AND, Médecin-Spécial, ex-Phlébotomiste, Aide-Major aux Hôp. Militaires, à MELUN (S-et-M.). Consultations gratuites par Corresp.

Demandes d'Emplois

ANCIEN PRINCIPAL CLERC DE NOTAIRE, connaissant la procédure, bon comptable, actuellement caissier, expérimenté aux affaires (bonnes références), demande place de Comptable dans bonne étude, banque ou maison de commerce; resterait longtemps. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 16 ans, au courant du service des maisons bourgeoises et des hôtels, ayant de bonnes références, demande une place de domestique dans une maison bourgeoise ou un hôtel.

M. GOYET, rue d'Orléans, 54, demande emploi.

UN MÉNAGE demande place de concierge. Tr. bonnes références

UN MÉNAGE demande un emploi.

Entrepôt des Ardoisiers de la Commission D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.

R. BASTARD - BREHIN

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte. . 0 85 — 1/2 boîte. 0 50
Petits pois Amieus. . 1 » — 0 60
Haricots verts . . . . 0 85 — » 60
Haricots verts Amieus 1 » — 0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins. Dépôts des Maisons Amieus frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

NOTA. - Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75 Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRATEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Pommes de Terre et Artichauts nouveaux

Petits pois moyens, la 1,2 boîte . . . » 50 la b ite. . . . » 70
— extra — . . . . » 60 — . . . . » 90
Haricots verts moyens, — . . . . » 50 — . . . . » 80
— extra — . . . . » 60 — . . . . » 90
Asperges (qualité incomparable). . . . . 1 25
Sardines à l'huile . . . . . la boîte depuis. » 35

Flageolets, fonds d'artichauts, quenelles de poissons, anguilles à la gelée, matelotte d'anguilles, etc. — Petits pois de la Maison Rodet, de Bordeaux. NOTA. — Conserves hors ville par 5 kilos net, remise des droits d'octroi.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEUX

PRODUITS ALIMENTAIRES FELIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. } 26 litres pour 25
— blanc 45 c. — } Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins. ANDRIEUX.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

Table of train schedules for Paris - Saumur - Bordeaux line, including stations like Paris, Chartres, Courtaulin, etc.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

Table of train schedules for Bordeaux - Saumur - Paris line, including stations like Bordeaux, Saumur, Paris.

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

Table of train schedules for Nantes - Angers - Saumur - Tours - Paris line, including stations like Nantes, Angers, Saumur, Tours, Paris.

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

Table of train schedules for Paris - Tours - Saumur - Angers - Nantes line, including stations like Paris, Tours, Saumur, Angers, Nantes.

LA FLECHE A SAUMUR

Table of train schedules for La Flèche to Saumur line, including stations like La Flèche, Saumur.

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

Les jours de Foires de Baugé un train part de Saumur à 9 h. 10.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1895

LE MAIRE.

Certifié par l'imprimeur soussigné